



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 12 SEPTEMBRE 2018

À 17 H 30

PROCÈS-VERBAL 18-08

Sont présents :

| | |
|-------------------------|-----------------|
| M. Marc Denault | Président |
| M. Pierre Avard | Administrateur |
| Mme Christine Couture | Administratrice |
| Mme Chantal L'Espérance | Administratrice |

Mme Évelyne Beaudin, Mme Ariadne C. Echevers et M. Pierre Tremblay avaient motivé leur absence.

Étaient aussi présents :

| | |
|-----------------------|--|
| M. Dany Bélanger | Directeur planification et innovation, et secrétaire |
| M. Patrick Dobson | Directeur général |
| M. Maxime Ferland | Directeur de l'exploitation et de la livraison du service client |
| M. Michaël Gauthier | Directeur des ressources humaines |
| Mme Suzanne Méthot | Directrice générale adjointe et trésorière |
| M. Louis-André Neault | Directeur du marketing, qualité de services et partenariats |
| M. Stéphan Veilleux | Directeur de l'entretien et de l'environnement client |

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 072-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2018 -

RÉSOLUTION 073-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2018.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2018 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 074-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant les sujets suivants :

- Convention collective de travail entre la Société de transport de Sherbrooke et le Syndicat du personnel de bureau de la STS (CSN);
- Demande d'appui – Hébergement de qualité pour jeunes adultes dans le réseau public;
- Autorisation de signature – Entente de prêt à usage pour l'installation de mobilier urbain.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur Paul Lessard, client du transport adapté

Monsieur Lessard demande des ajustements à la desserte en transport adapté lors de la Fête du lac des Nations. Il demande des ajustements sur le temps d'attente des chauffeurs lors d'un déplacement.

Madame Sylvie Brunelle, cliente du transport urbain

Madame Brunelle conteste le retrait de certains Infobus sur le réseau et l'information voyageurs en général. Elle souligne un manque de courtoisie observé de certains chauffeurs du transport urbain.

Madame Élise Pigeon, cliente du transport urbain

Madame Pigeon dépose et commente un document à propos du retrait de certains Infobus sur le réseau. Elle conteste les règles pour les accompagnateurs au transport adapté.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose un document et fait lecture de son appréciation des services de transport adapté et urbain.

Monsieur Martin Tremblay, client du transport adapté et du transport urbain

Monsieur Tremblay fait part de son appréciation des services de transport adapté et urbain.

Monsieur André Marsan, vice-président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Marsan demande un suivi concernant l'accès des enfants de 11 ans et moins à bord des véhicules du transport urbain.

Monsieur Denis Pellerin, client du transport urbain

Monsieur Pellerin conteste la qualité de l'information fournie par les différents outils Vermeille.

Monsieur Jean-Pierre Guay, président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Guay conteste les données budgétaires concernant les contrats de service, la desserte du boulevard René-Lévesque et le projet-pilote de transport à la demande.

Madame Marina Starman, cliente du transport urbain

Madame Starman souligne que, malgré la qualité générale des services, la conduite de certains nouveaux chauffeurs est agressive et peu sécuritaire.

5. **CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS D'ENTRETIEN DE LA STS (CSN) -**

RÉSOLUTION 075-18

CONSIDÉRANT que la convention collective entre la Société de transport de Sherbrooke et le Syndicat des travailleurs d'entretien de la STS (CSN) est échue depuis le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT la négociation entre les parties;

CONSIDÉRANT le vote favorable de l'assemblée générale du Syndicat des travailleurs d'entretien de la STS (CSN) du 17 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négociation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le président, le directeur général et les membres du comité de négociation patronal soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, la convention collective avec le Syndicat des travailleurs d'entretien de la STS (CSN) telle que négociée entre les parties pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2023.

Que la convention collective de travail, dûment signée, soit et est conservée aux archives sous le no A18-19.

- ADOPTÉ -

6. **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 29 MARS 2018 -**

RÉSOLUTION 076-18

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 29 mars 2018 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

7. RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2018 -

RÉSOLUTION 077-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 30 juin 2018 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

8. TARIFICATION SPÉCIALE POUR LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ DURABLE 2018 -

RÉSOLUTION 078-18

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke souhaite sensibiliser la population à l'importance de la mobilité et aux bienfaits des différents modes qui s'y rattachent par l'organisation d'une Semaine de la mobilité durable qui se tiendra du 8 au 14 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une activité « Amène un ami » est organisée les 13 et 14 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que ce conseil autorise la promotion du transport collectif en offrant la gratuité du service les 13 et 14 octobre 2018 à toute personne accompagnant un client de la STS et ce, sur présentation d'un titre de transport valide, à savoir un laissez-passer, un paiement comptant ou un jeton.

- ADOPTÉ -

9. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DU CENTRE D'OPÉRATION » - APPEL D'OFFRES STS-1053 -

RÉSOLUTION 079-18

Ont soumissionné :

| | |
|--|--------------|
| 2963-7220 Québec inc. (A Préfontaine & Associés) | 70 709,63 \$ |
| 9287-8891 Québec inc. (Déneigement de l'Estrie) | 73 848,44 \$ |

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la plus basse soumission conforme de **2963-7220 Québec inc. (A Préfontaine & Associés)** pour le service de **Déneigement et déglçage du Centre d'opération** au prix de soixante-dix mille sept cent neuf et soixante-trois (70 709,63 \$) toutes taxes incluses soit et est approuvée.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A18-20.

- ADOPTÉ -

10. RÈGLEMENT NUMÉRO R-048 CONCERNANT L'ACQUISITION DE VINGT-HUIT (28) AUTOBUS URBAINS À PLANCHER SURBAISSÉ ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS EMBARQUÉS POUR LA PÉRIODE 2020-2024 ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 42 000 000 \$ -

RÉSOLUTION 080-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-048 décrétant un emprunt au montant de 42 000 000 \$ pour l'acquisition de vingt-huit (28) autobus urbains à plancher surbaissé et l'acquisition d'équipements embarqués pour la période 2020-2024, conservé aux archives sous le numéro A18-21, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

11. BORDEREAUX DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 081-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les bordereaux de la correspondance reçue pour les mois de juillet et août 2018 soient et sont déposés sur le bureau.

- ADOPTÉ -

12. CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE ET LE SYNDICAT DU PERSONNEL DE BUREAU DE LA STS (CSN) -

RÉSOLUTION 082-18

CONSIDÉRANT que la convention collective entre la Société de transport de Sherbrooke et le Syndicat du personnel de bureau de la STS (CSN) est échue depuis le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT la négociation entre les parties;

CONSIDÉRANT le vote favorable de l'assemblée générale du Syndicat du personnel de bureau de la STS (CSN) du 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négociation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le président, le directeur général et les membres du comité de négociation patronal soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, la convention collective avec le Syndicat du personnel de bureau de la STS (CSN) telle que négociée entre les parties pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2023.

Que la convention collective de travail, dûment signée, soit et est conservée aux archives sous le no A18-22.

- ADOPTÉ -

13. DEMANDE D'APPUI – HÉBERGEMENT DE QUALITÉ POUR JEUNES ADULTES DANS LE RÉSEAU PUBLIC -

RÉSOLUTION 083-18

CONSIDÉRANT QUE de nombreux jeunes adultes, qui ont subi un traumatisme crânien (TCC), doivent vivre avec des séquelles importantes qui limitent leur autonomie, et ce, pendant de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes, comme d'autres jeunes adultes vivant avec une perte d'autonomie fonctionnelle, ont besoin d'un niveau de soutien important, qui dépasse largement ce qu'on peut demander à leur famille, surtout lorsque leurs parents deviennent plus âgés;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas de milieux de vie adaptés aux besoins spécifiques de ces jeunes adultes dans de nombreuses régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité du réseau public de fournir à ces personnes l'aide et les soins que requiert leur état;

CONSIDÉRANT QUE le Protecteur du citoyen a recommandé la mise en place de telles ressources dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec mène actuellement des travaux afin d'adopter et de mettre en application un continuum de ressources résidentielles pour les personnes atteintes de déficience physique, de déficience intellectuelle ou du trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches d'un citoyen de la municipalité, M. Jean Hébert, afin que son fils bénéficie d'un tel milieu de vie;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la Société de transport de Sherbrooke (STS) donne son appui aux démarches effectuées par M. Jean Hébert auprès des autorités concernées.

- ADOPTÉ -

14. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PRÊT À USAGE POUR L'INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN -

RÉSOLUTION 084-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le directeur général soit et est autorisé à signer une entente de prêt à usage à intervenir entre la Ville de Sherbrooke, la Société québécoise des infrastructures, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et la Société de transport de Sherbrooke (STS) pour l'installation de mobilier urbain au 300 rue King Est à Sherbrooke.

Que ladite entente de prêt à usage soit et est conservée aux archives sous le no A18-23.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Christine Couture

Madame Couture souligne son appréciation des interventions citoyennes permettant des améliorations de service.

Madame Chantal L'Espérance

Madame L'Espérance souligne que la STS demeure à l'écoute des citoyens afin d'améliorer les services.

Monsieur Pierre Avard

Monsieur Avard souligne son appréciation des interventions citoyennes permettant des améliorations de service.

Monsieur Marc Denault

Monsieur Denault adresse ses félicitations à tout le personnel qui a contribué de près ou de loin au succès de l'implantation de la carte à puce *La vermeilleuse* en adressant ces quelques mots :

*« Je suis très heureux de transmettre mes félicitations, mais surtout mes sincères remerciements, à tous nos employés, nos partenaires et nos clients pour leur implication dans l'implantation de notre carte à puce *La vermeilleuse*. Ce projet fut un franc succès jusqu'à ce jour et c'est grâce à l'implication de chacun d'eux si nous avons pu parvenir à de tels résultats. Notamment, soulignons l'apport de l'Université de Sherbrooke qui a étroitement contribué à la mise en circulation de plus de 17 000 cartes à puce.*

L'intégration d'autres partenaires, le déploiement de la carte à puce auprès de la clientèle du transport adapté, la disponibilité d'une carte à puce temporaire et l'accessibilité d'un service de rechargement en ligne pour les cartes à puce sont d'autres phases d'importance à venir pour ce projet.

Encore une fois merci à tous ! »

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 19 h 16.

Sherbrooke (Québec), le 12 septembre 2018.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger